

# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DE  
MAREMNE ADOUR COTE SUD



## Avenant

**Entre :**

La Communauté de communes de Marenne Adour Côte Sud (MACS), représentée par Pierre Froustey, Président, dont le siège est situé allée des Camélias à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230)

**Et :**

La Caisse d'allocations familiales des Landes, représentée par Antoine Biava, directeur, dont le siège est situé 207, rue Fontainebleau à Mont-de-Marsan (40000).

**Et :**

Les communes représentées par leurs maires respectifs :

- Angresse, représentée par Philippe SARDELUC,
- Azur, représentée par Patrick TAILLADE,
- Bénesse-Marenne, représentée par Jean-François MONET,
- Capbreton, représentée par Patrick LACLEDERE,
- Josse, représentée par Patrick BENOIST,
- Labenne, représentée par Jean-Luc DELPUECH,
- Magecq, représentée par Alain SOUMAT,
- Messanges., représentée par Hervé BOUYRIE,
- Moliets-et-Maâ, représentée par Aline MARCHAND,
- Orx, représentée par Bertrand DESCLAUX,
- Sainte-Marie-de-Gosse, représentée par François BETBEDER,
- Saint-Geours-de-Marenne, représentée par Mathieu DIRIBERRY,
- Saint-Jean-de-Marsacq, représentée par Marie-Thérèse LIBIER,
- Saint-Martin-de-Hinx., représentée par Alexandre LAPEGUE,
- Saint-Vincent-de-Tyrosse, représentée par Régis GELEZ,
- Saubion, représentée par Sylvie DE ARTECHE,
- Saubrigues, représentée par Benoît DARETS,
- Saubusse, représentée par Eric LAHILLADE,
- Seignosse, représentée par Pierre PECASTAINGS,
- Soorts-Hossegor, représentée par Christophe VIGNAUD,
- Soustons, représentée par Frédérique CHARPENEL,
- Tosse, représentée par Jean-Claude DAULOUEDE,
- Vieux-Boucau, représentée par Pierre FROUSTEY.

1 - Il est convenu que la « Convention Territoriale Globale » de la Communauté de communes de Marenne Adour Côte Sud, signée le 8 janvier 2020 pour la période 2019-2022, est étendue aux communes ci-dessus permettant notamment :

- une continuité du financement des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, anciennement prise en charge dans le cadre du contrat enfance jeunesse de MACS,
- l'intégration de nouveaux projets qui seraient portés par une/des commune(s) signataire(s) et qui feraient l'objet d'un nouvel avenant à cette convention.

2 - Les Maires signataires manifestent ainsi par leur présente signature leur adhésion à la Convention Territoriale Globale de la Communauté de Communes de MACS ci-jointe annexée à cet avenant.

3 - Sont modifiés comme suit, les paragraphes de l'article suivant :

#### **Article 4 - Les modalités de collaboration**

- **§1 page 6** : « Le pilotage de la Convention Territoriale Globale est confié par les collectivités signataires au Directeur des services Education Culture Sport de la communauté de communes MACS ».
- **§6 page 7** : « Le Comité de Pilotage, en plus du pilote de la collectivité et du responsable de la CAF, réunit à minima le Président de la Collectivité ou son représentant, le Président de la CAF des Landes ou son représentant, le Directeur Général des Services de la collectivité ou son représentant et le Directeur de la CAF des Landes ou son représentant. Après accord conjoint de la collectivité et de la CAF, ce comité de pilotage peut être élargi à toute personne de la collectivité, de la CAF ou des institutions partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles

4 - Le présent avenant à la convention territoriale globale de MACS prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le ....., en 25 exemplaires originaux.

#### **Annexe : convention territoriale globale MACS 2019-2022**

M. Philippe SARDELUC  
Maire de  
Angresse

M. Patrick TAILLADE  
Maire de  
Azur

M. Jean-François MONET  
Maire  
Bénesse-Maremne

M. Patrick LACLEDERE  
Maire de  
Capbreton

M. Patrick BENOIST  
Maire de  
Josse

M. Jean-Luc DELPUECH  
Maire de  
Labenne

M. Alain SOUMAT  
Maire de  
Magescq

M. Hervé BOUYRIE  
Maire de  
Messanges

Mme Aline MARCHAND  
Maire de  
Moliets-et-Maâ

M. Bertrand DESCLAUX  
Maire de  
Orx

M. Francis BETBEDER  
Maire de  
Sainte-Marie-de-Gosse

M. Mathieu DIRIBERRY  
Maire de  
Saint-Geours-de-Maremne

Mme Marie-Thérèse LIBIER M. Alexandre LAPEGUE  
Maire de Maire de  
Saint-Jean-de-Marsacq Saint-Martin-de-Hinx

M. Régis GELEZ  
Maire de  
Saint-Vincent-de-Tyrosse

Mme Sylvie DE ARTECHE  
Maire de  
Saubion

M. Benoît DARETS  
Maire de  
Saubrigues

M. Eric LAHILLADE  
Maire de  
Saubusse

M. Pierre PECASTAINGS  
Maire de  
Seignosse

M Christophe VIGNAUD  
Maire de  
Soorts-Hossegor

Mme Frédérique CHARPENEL  
Maire de  
Soustons

M. Jean-Claude DAULOUEDE  
Maire de  
Tosse

M. Pierre FROUSTEY  
Maire de  
Vieux-Boucau

M. Pierre FROUSTEY  
Président de  
La Communauté de  
communes MACS

M. Claude LABARBE  
Président de  
La Caf des Landes

M. Antoine BIAVA  
Directeur de  
La Caf des Landes